



INFORMATION RAPIDE
N°2018-03

Tri sélectif

Les sacs jaunes sont parfois laissés durant plusieurs jours sur les trottoirs de la Commune.

Or, ces sacs de tri, tout comme les bacs à ordures ménagères, doivent être sortis
au plus tôt la veille du ramassage.

Nous vous en rappelons le calendrier :

- chaque mercredi pour les ordures ménagères
- le jeudi en semaine paire pour le tri sélectif (sacs jaunes)

De plus, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de placer les sacs jaunes
dans un contenant, à condition :

- que celui-ci n'ait pas de couvercle
- qu'il ne soit pas trop profond
- que les sacs soient visibles

Rappel de quelques règles élémentaires de civisme

① La place de stationnement réservée aux personnes handicapées, située à côté de l'école,
est régulièrement occupée par des parents qui viennent déposer leurs enfants.
Le parking contient suffisamment d'espace, chacun est donc prié de respecter les détenteurs de la
carte GIC-GIG en leur laissant leur place libre (*arrêté municipal n°G-2015-12*).

② Il est rappelé par ailleurs que le stationnement sur les trottoirs est interdit
(*article R.417-11 du Code de la Route*).

Des contrôles seront effectués et tout manquement à ces règles est passible
d'une **contravention de 135 €**.

Nous en appelons donc au civisme de chacun.

**Antenne Free Mobile – Enquête publique pour la mise en
compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec la déclaration de projet**

Dans le cadre de l'**implantation d'une antenne Free Mobile à proximité du château d'eau**,
une enquête publique est ouverte **du 18 juin au 18 juillet 2018 inclus**.

Le Commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie :

- le lundi 18 juin 2018 de 9h00 à 12h00
- le samedi 30 juin de 9h00 à 12h00
- le mercredi 18 juillet 2018 de 16h00 à 19h00

Fermeture du secrétariat

La mairie sera fermée au public du 11 au 15 juin 2018.

**Le Maire
Jean-Luc ANDERHUEBER**

